

SÉCURITÉ

Police municipale : Bruno Retailleau précise le projet de loi, les élus de Villes de France satisfaits

Hélène Lerivrain | A la Une prévention-sécurité | Actu experts prévention sécurité | France | Publié le 04/07/2025

Il n'y aura pas d'officier de police municipale judiciaire mais des missions élargies, qui resteront facultatives. Le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau s'est employé à rassurer les élus de Villes de France lors de leur congrès annuel à Libourne, le 3 juillet, sur le renforcement annoncé des compétences des policiers municipaux. Le projet de loi attendu ne devrait pas être présenté avant l'automne.



Pas d'annonce mais des précisions et globalement une satisfaction de l'association Villes de France sur le sujet de la sécurité. En ouverture du congrès des 3 et 4 juillet à Libourne en Gironde, le ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, a rappelé la nécessité pour la police municipale d'avoir de nouvelles prérogatives dans un contexte de hausse des violences. « *Et elles en auront. Il faut passer au cran supérieur* », a-t-il martelé, rappelant que le cycle de concertation du « Beauvau des polices municipales » engagée depuis plus d'un an allait aboutir à un projet de loi. « *Il va consacrer le rôle indispensable de la police municipale dans le continuum de sécurité.* »

- Police municipale : les grandes lignes du futur projet de loi ^[1]

Pour ce faire, les agents vont donc voir leurs compétences judiciaires revues à la hausse. Mais le ministre l'a révélé devant les élus : les policiers municipaux ne deviendront pas officiers de police judiciaire (OPJ) mais pourront mener certaines missions de police judiciaire sur la base de l'article 15 du code de procédure pénale alinéa 4. Ces nouvelles prérogatives leur permettront de dresser des amendes forfaitaires délictuelles (AFD) pour une dizaine de délits supplémentaires.

De même, le texte prévoira l'accès à de nouveaux fichiers de police, « *notamment le fichier d'immatriculation des véhicules* », précise Gil Averous, président de Villes de France qui apprécie particulièrement la création d'une boîte à outils à destination des maires qui choisiront ce qu'ils souhaitent actionner ou non. « *C'est l'astuce* »,

analyse Gil Averous. Car « *si des maires voudraient aller sur le judiciaire, le sujet fait débat* », reconnaît Frédérique Macarez, maire de Saint-Quentin et présidente de la commission sécurité de Villes de France. « *Plus la police municipale fera de procédures moins elle sera sur la voie publique* », alerte Philippe Tireloque, directeur national de la sécurité publique.

Liberté et complémentarité

Bruno Retailleau a évoqué deux principes : la liberté mais aussi la complémentarité. « *La police municipale n'est pas là pour faire du maintien de l'ordre* », a-t-il insisté. « *Il faut que nous soyons davantage organisés et surtout interopérables* », a pour sa part déclaré Philippe Tireloque. « *Quelles que soient les missions que les maires confieront aux polices municipales, ce ne sera pas une police parallèle ou de substitution mais complémentaire de ce que nous faisons.* » Ce à quoi Frédérique Macarez ajoute que le lien entre la police municipale et de la police nationale doit être considéré plus globalement. « *Il est important de lier les moyens de la justice aux questions de sécurité.* » « *Il faudra aussi se poser la question de comment on associe la population pour quelle soit acteur* » relaie-t-elle. Elle-même en est persuadée : « *à l'approche des municipales, la sécurité sera le sujet numéro 1.* »

A ce stade, les maires sont-ils satisfaits ? Globalement oui, répond Philippe Buisson, maire de Libourne, mais « *attention à ce que les maires ne deviennent pas des shérifs* ». Gil Averous parle lui-même de mesures de bon sens « *parce la méthode était la bonne. Nous avons été écoutés.* » Pas de surprise donc mais un regret, également relayé par Frédérique Macarez sur la question des moyens qui ne relève toutefois pas du ministère de l'Intérieur. « *La sécurité est une compétence régaliennne d'Etat. Or, alors que le budget sécurité des villes augmentent, il n'y a aucun intéressement financier ni de valorisation des dotations d'Etat* », a déclaré Gil Averous.

S'agissant du calendrier du projet de loi, le flou persiste. Dans un premier temps, le gouvernement avait exprimé le souhait d'une présentation en conseil des ministres en juillet. Mais le texte ne semble pas finalisé. Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, qui devait d'ailleurs l'examiner lors de sa prochaine séance plénière du 9 juillet, a décidé de le retirer de son ordre du jour, à la demande des élus et des organisations syndicales, « *qui considéraient ne pas avoir eu d'éléments précis sur son contenu et ne pas avoir été associés* », explique-t-on au sein de l'instance.

De son côté, le ministre de l'Intérieur se veut optimiste et souhaite que le texte soit examiné à l'automne par le Parlement.

- Police municipale : les syndicats dénoncent l'absence de volet social après le Beauvau ^[2]

Sécurité civile : des outils pour appréhender des crises de plus en plus fréquentes

Après 30 cas d'intoxications alimentaires, dont un décès, dans l'Aisne, mais aussi un épisode caniculaire en ce début du mois de juillet, le congrès ne pouvait pas faire l'impasse sur les enjeux en matière de sécurité civile. Les crises s'accroissent avec des épisodes de plus en plus fréquents et violents ce qui implique pour les maires une nouvelle réflexion et une nouvelle organisation. Un projet de loi de modernisation de la sécurité civile est sur les rails et devrait être présenté à l'automne ^[3]. Mais l'outil de base reste le plan communal ou intercommunal de sauvegarde insiste Julien Marion, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises. « *Il permet quand la crise arrive de ne pas la subir.* » Selon lui, les maires gagneraient également à se doter de réserves communales de sécurité civile constituées de bénévoles qui « *viennent compléter l'action des services de secours. Seules quelques centaines de communes en sont dotées. Nous pourrions aller beaucoup plus loin.* » Quant

au couple maire/préfet qui se pratique dans la gestion de crise, il a toute son importance. « *Ce sera un domaine de plus en plus important dans le cadre de nos missions* », a conclu Frédérique Macarez.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Police municipale : les syndicats dénoncent l'absence de volet social après le Beauvau
- Police municipale : les grandes lignes du futur projet de loi